REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'APCHAT

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers :
en exercice : **10**
présents .... : 6
votants 8
(dont 2 procurations)

Date de la convocation : 30/08/2017

L'an deux mil dix-sept et le huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Eric CHABRILLAT, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER,

Absents : Cédric BOYER (a donné procuration à C. LASSAIGNE) Frédéric GESEGNET, Olivier LEVET, Raymond SIBILLE (a donné procuration à C. BAFOIL)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ **DECISION DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°1-2017 : Travaux de voirie 2017 – Villages de Chassolles et Sagheat – Choix de l'attributaire
Entreprise retenue : SAE CHEVALIER (43100 BRIOUDE) pour un montant de 142 825 € HT

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

◆ Le maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour pour l'acceptation d'un don. Accord du conseil

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 30/06/2017. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : TRAVAUX VOIRIE 2017 : Mission de maîtrise d'œuvre complète – Signature de l'avenant n°2 au contrat de mission de maîtrise du cabinet GEOVAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la Commune dans les démarches administratives et techniques, notamment le suivi du chantier concernant les travaux de voirie 2017 (Chassolles et Sagheat). Il rappelle que la Commune avait déjà confié une mission de maîtrise d'œuvre pour le programme Voirie au Cabinet GEOVAL de Cournon d'Auvergne pour la partie administrative seulement (accompagnement pour les dossiers de subventions et lancement de l'appel d'offres). Il rappelle également qu'un avenant (n°1) a été pris pour les missions complémentaires pour le PAB de Perpezat en 2016 (maîtrise d'œuvre complète pour le suivi du chantier des travaux). Vu la charge de travail et les compétences techniques que demande le suivi du chantier des travaux de voirie 2017, le maire a demandé au Cabinet GEOVAL de bien vouloir faire la mission de maîtrise d'œuvre complète et un devis a été demandé pour effectuer ces missions complémentaires. Pour les missions complémentaires, la rémunération des honoraires du cabinet GEOVAL est fixée par un forfait à 4 000 € HT
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre complète au Cabinet GEOVAL de Cournon d'Auvergne pour les travaux de voirie 2017 (Chassolles et Sagheat) et autorise le maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de mission de maîtrise d'œuvre Programme Voirie

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Validation du D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune doit établir un Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) à partir des éléments transmis par le Préfet (DDRM, Document Communal Synthétique, Porter à connaissance).
Il précise le cadre législatif :
- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

La DDT 63 accompagne la commune dans cette démarche en élaborant ce document qui est soumis au conseil municipal pour validation.
Monsieur le Maire présente au conseil le DICRIM. Ce document est consultable en mairie aux heures d'ouverture.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présenté par le Maire.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

OBJET : Opération Cocon2 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus et des rampants – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dite loi POPE,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment les articles relatifs aux groupements de commandes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de présentation,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Apchat d'adhérer au groupement de commandes pour l'isolation de combles perdus et de rampants,
Considérant qu'il appartiendra à la Commune d'Apchat, pour ce qui la concerne, de rélaiser les éventuels travaux préalables nécessaires dits « travaux connexes ».

DECIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, ci-joint en annexe 01, pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus non aménageables et de rampants, au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, exercera le rôle de coordonnateur,
2°) de donner mandat, par cette convention, au coordonnateur, pour passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés et/ou accords-cadres, y compris les marchés subséquents, nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes,
Ledit mandat autorise également le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser la contribution versée par l'énergéticien partenaire pour notre compte (laquelle sera déduite du montant de participation aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux),
3°) d'approuver l'adhésion audit groupement pour la réalisation de diagnostics de faisabilité pour l'ensemble des bâtiments identifiés à l'annexe 02, pour lesquels des travaux d'isolation de combles perdus ou de rampants sont envisagés,
4°) d'autoriser Patrick PELISSIER, en sa qualité de Maire de la Commune d'Apchat, ou de son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesures d'exécution de la présente délibération,
5°) de nous engager, concernant les bâtiments pour lesquels nous déciderons de faire réaliser les travaux d'isolation, à ce que l'ensemble des travaux connexes identifiés lors des diagnostics soit réalisé avant le lancement des travaux d'isolation objets du groupement,
6°) de prévoir toutes les inscriptions nécessaires à notre budget afin d'honorer les engagements résultant de la présente délibération.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Subvention aux associations

Vu la demande présentée par l'association Un Monde Meilleur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200 € pour l'année 2017.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : SIEG 63 : Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire

Vu la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme,
Comme prévu dans les articles 6.1.1 et 6.1.2 desdits statuts, la Commune d'Apchat doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne

Titulaire : PELISSIER Patrick (adresse : Le Bourg 63420 APCHAT)
Suppléant : BAFOIL Christian (adresse : Le Bourg 63420 APCHAT)

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Dispositif « Free Pass » : Convention d'extension du dispositif « cartes jeunes » aux communes extérieures à la ville d'Issoire

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Apchat, grâce à la convention signée entre la ville d'Issoire et Ardes Communauté, est partenaire du dispositif carte jeunes « Free Pass » à destination des jeunes âgés de 11 à 20 ans résidant sur notre territoire.
Compte tenu de l'intégration d'Ardes Communauté au sein de l'Agglo Pays d'Issoire et de l'évolution du dispositif, une nouvelle convention de partenariat doit être signée.
Le dispositif propose des chèques cadeaux de l'Office du Commerce d'Issoire (OCI).
Le jeune se verra remettre 3 chèques cadeaux de l'OCI d'une valeur totale de 35 € à utiliser auprès des partenaires (commerçants ou associations partenaires) ainsi que la carte Free Pass donnant droit à des réductions auprès des services communaux et intercommunaux adhérents au dispositif. Celle-ci sera toujours valable du 1er septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.
Chaque commune adhérant au dispositif devra rembourser à la Ville d'Issoire la somme correspondant au nombre de chèques cadeaux distribués via une quittance du Trésor Public.

La Commune adhérant au dispositif s'engage à rembourser la somme de 35 € par jeune (ayant retiré la carte) à la Ville d'Issoire à l'issue de l'année de distribution (chèques cadeaux OCI utilisés ou non).
Le service Jeunesse enverra également à chaque commune partenaire la liste nominative des jeunes détenteurs de la carte Free Pass pour vérification.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune d'Apchat :

- Décide de participer au dispositif Carte Jeunes « Free Pass » en collaboration avec la Commune d'Issoire qui est le gestionnaire du dispositif,
- Autorise le Maire à signer la convention d'extension du dispositif « Carte Jeunes » aux communes extérieures.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Acceptation d'un don

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le l'ACI-Délégation Diocésaine de Clermont-Ferrand a tenu à faire un don à la Commune d'Apchat d'un montant de 50 euros en remerciement de la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente d'Apchat pour leur randonnée le samedi 2 septembre 2017 (salle de repli en cas de mauvais temps lors de leur pique-nique). Vu les conditions météos ce jour-là, la salle leur a été bien utile.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune d'Apchat décide d'accepter le don de 50 euros de l'ACI Délégation Diocésaine de Clermont-Ferrand.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

QUESTIONS DIVERSES

➡ Dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 de l'Agglo Pays d'Issoire (API), le conseil municipal donne son accord pour accueillir un ciné-concert intitulé « En plein dans l'œil » de la Cie Alcolea, le dimanche 25 mars 2018 à la salle polyvalente d'Apchat. Il s'agit d'un ciné-concert conçu à partir des films de Meliès et mis en musique et bruité en direct par 3 artistes.
API ne demande aucune contrepartie à la commune en dehors de la mise à disposition de la salle.

➡ Un devis a été demandé pour l'achat de plaques « Eau non potable » pour les fontaines de la commune. Il s'élève à 165,93 € HT pour 12 plaques. Contacter d'autres fournisseurs pour comparaison. Le conseil municipal souhaite des plaques rectangulaires de couleur blanches mesurant 20x8 cm avec l'écriteau « Eau non Potable » + le symbole sur fond rouge.

➡ Le maire informe les conseillers qu'ils sont invités à assister à la réunion organisée par les 2 conseillers départementaux de notre canton. C'est une réunion destinée aux élus. Elle aura lieu le 29 septembre 2017 à 17h à la salle polyvalente d'Augnat.

➡ Logement La Cure d'Apchat : M. et Mme BAFOIL ont donné leur congé de sortie des lieux au 31/10/2017.
Des devis sont en cours pour la rénovation de l'appartement (peintures murs et plafonds, revêtements sols, changement des radiateurs électriques « grille-pain ») avant la remise en location.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	*Eric CHABRILLAT*
Christian LASSAIGNE	*Maryse MARIONON*

MAIRIE d'APCHAT 63 (Puy-de-Dôme)